

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Eco-burner Fuel  
 Type de produit : Aérosol

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Utilisation de la substance/mélange : Pour utilisation UNIQUEMENT dans le remplissage d'Eco-burner Chafo, selon les instructions d'Eco-burner Ltd. Les instructions d'utilisation sont détaillées dans « Eco-burner Quick Start Guide » (Manuel d'initiation d'Eco-burner). Utiliser uniquement avec des dispositifs Eco-burner Chafo approuvés.  
 Utilisation de la substance/mélange : Fioul.

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Toute utilisation non spécifiquement décrite par Eco-burner Ltd.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Eco-burner  
 Unit 5 Airside, Gulf Stream Avenue  
 Waterford  
 T +353 (0)51 353806 - F +353 (0)51 364067  
[info@Eco-burner.com](mailto:info@Eco-burner.com) - [www.Eco-burner.com](http://www.Eco-burner.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 1865 407 333 (Carechem)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amélie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080
FRANCE	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
FRANCE	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aerosol 1 H222;H229

Texte complet des phrases H: voir section 16

**Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]**

F+; R12

Texte complet des phrases R: voir section 16

# Eco-burner Fuel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable  
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage  
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
n-Butane	(n° CAS) 106-97-8 (Numéro CE) 203-448-7 (Numéro index) 601-004-00-0	70 – 90	F+; R12	Flam. Gas 1, H220
Propane	(n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5	10 – 30	F+; R12	Flam. Gas 1, H220
Isobutane	(n° CAS) 75-28-5 (Numéro CE) 200-857-2 (Numéro index) 601-004-00-0	1 – 5	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
- Premiers soins après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : A fortes concentrations : effets anesthésiques. Essoufflement. L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires. Maux de tête. Etourdissements. Nausées.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée. L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Ce gaz n'est pas irritant, mais le contact direct avec le gaz liquéfié/comprimé ou avec des particules gelées peut causer des lésions oculaires graves et même irréversibles par suite de gelures.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse. Eau pulvérisée. Brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# Eco-burner Fuel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.
- Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
- Instructions de lutte contre l'incendie : NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome. EN469.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Ne pas respirer les aérosols. Reportez-vous à la section 8.2.
- Procédures d'urgence : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Rester du côté d'où vient le vent. Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas respirer les aérosols. Reportez-vous à la section 8.2.
- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Eloigner le personnel superflu. Rester du côté d'où vient le vent.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Éliminer toutes les sources d'ignition.
- Procédés de nettoyage : Avertir les autorités responsables de l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Éviter les décharges d'électricité statique. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
- Conditions de stockage : Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.
- Matières incompatibles : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fioul.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Isobutane (75-28-5)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	800 ppm

# Eco-burner Fuel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile. Dispersion accidentelle du contenu: éviter les fuites.
Protection des mains	: Aucune sous utilisation normale. Une bonne pratique de l'hygiène industrielle consiste à minimiser le contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Gants isolants. EN374
Protection oculaire	: Aucune en utilisation normale. En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection. EN166
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome. EN 12083

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Gaz
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Sucré(e). pétrole.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: > 1
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: -42.2 - -0.5 °C (-1.1 - 31.1 °F)
Point d'éclair	: -104.4 °C (-156 °F (estimated))
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable
Pression de vapeur	: 40 PSIG @ 70 °F
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 1.886
Densité relative	: 0.567
Solubilité	: Eau: 0.008 % @ 70 °F
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: 1.9 vol % Gas in air 9.5 vol % Gas in air

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 100 %
---------------	---------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il ne se produit pas de polymérisation dangereuse.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Alcali. Acides minéraux forts.

# Eco-burner Fuel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Mélange d'hydrocarbures.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé. 16 05 05 - gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04
Code H	: H3-A - «Facilement inflammable»: — substances et préparations à l'état liquide (y compris les liquides extrêmement inflammables) dont le point d'éclair est inférieur à 21 °C, ou — substances et préparations pouvant s'échauffer au point de s'enflammer à l'air à température ambiante sans apport d'énergie, ou — substances et préparations à l'état solide qui peuvent s'enflammer facilement par une brève action d'une source d'inflammation et qui continuent à brûler ou à se consumer après l'éloignement de la source d'inflammation, ou — substances et préparations à l'état gazeux qui sont inflammables à l'air à une pression normale, ou — substances et préparations qui, au contact de l'eau ou de l'air humide, produisent des gaz facilement inflammables en quantités dangereuses.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1950
N° ONU (IMDG)	: 1950

# Eco-burner Fuel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

N° ONU (IATA) : 1950  
N° ONU (ADN) : 1950  
N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : AÉROSOLS  
Nom d'expédition (IMDG) : AÉROSOLS  
Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, flammable  
Désignation officielle de transport (ADN) : AEROSOLS  
Description document de transport (ADR) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)  
Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 2.1  
Étiquettes de danger (ADR) : 2.1



#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2.1  
Étiquettes de danger (IMDG) : 2.1



#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2.1  
Étiquettes de danger (IATA) : 2.1



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2.1  
Étiquettes de danger (ADN) : 2.1



#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

# Eco-burner Fuel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: 5F
Des dispositions spéciales (ADR)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV9, CV12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D

#### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions de conditionnement	: P207, LP02
Dispositions de conditionnement (IMDG)	: PP87, L2
EmS-No. (Incendie)	: F-D
EmS-No. (Déversement)	: S-U
Catégorie d'entreposage (IMDG)	: Aucun(e)

#### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A145, A167
Code ERG (IATA)	: 10L

#### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: 5F
Dispositions spéciales (ADN)	: 19, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN)	: 1 L
Quantités exceptées (ADN)	: E0
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01, VE04
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 1

# Eco-burner Fuel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Transport interdit (ADN) : Non  
Non soumis à l'ADN : Non

### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 100 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

Document original.

Abréviations et acronymes:

	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	NOEC: concentration sans effet observable
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	PNEC: prédict sans effet
	STEL: à court terme de limites d'exposition
	TSCA: Toxic Substances Control Act
	TWA: Poids moyen

Sources des données : European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.  
Kristen Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.  
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aerosol 1	Aerosol, Category 1
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Press. Gas	Gaz sous pression
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur



# Eco-burner Fuel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

R12	Extrêmement inflammable
F+	Extrêmement inflammable

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Aérosol 1	H222;H229	Jugement d'experts
-----------	-----------	--------------------

Redstone SDS EU CLP for Eco-burner

**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC.  
6077 Frantz Rd  
Suite 206  
Dublin, Ohio USA 43016  
614.923.7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*